

PROCÈS-VERBAL

de la

première assemblée générale annuelle des membres du CAMP DE RIVIÈRE-OUELLE INC. (« le Camp ») tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19h00 à l'évêché située au 1200 4^{ième} avenue Painchaud, à La Pocatière, QC G0R 1Z0.

Étaient présents : les membres du conseil d'administration : Yves Hébert, Andrée Rossignol, Clément Dubé, Marc Désilets, Yvan Thériault, Yvan Pelletier et Suzanne Raymond

Margot Lavoie, membre et adjointe à la direction du Camp
Myriam Pelletier, coordonnatrice au Camp à l'été 2023
Jonathan Lagacé, bénévole
Ghislaine Lemieux, administratrice à L'Entraide Pascal-Taché Inc.

Le Visiteur du Camp, Mgr Pierre Goudreault est absent, étant à Rome.

1. Accueil.

Yvan Pelletier, président du conseil d'administration de la Corporation du Camp de Rivière-Ouelle Inc. souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Yvan Pelletier agit comme président et Yvan Thériault, secrétaire-trésorier du conseil d'administration, agit comme secrétaire.

Après avoir constaté le quorum le président Yvan Pelletier déclare l'assemblée ouverte.

2. Convocation et validité de l'assemblée.

L'avis de convocation à la présente assemblée a été donné comme suit :

- Publié dans Le Rivière Web de décembre mais distribué fin novembre 2023 ;
- Sur le site internet du Camp et sa page Facebook, le 23 novembre 2023 ;
- Directement aux membres par la poste ou courriel, entre les 24 et 28 novembre 2023.

Après avoir constaté la validité de la convocation et le quorum, le président Yvan Pelletier déclare l'assemblée ouverte.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres, tenue le 23 janvier 2023.

Après sa lecture par le secrétaire, sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres tenue le 23 janvier 2023.

4. Rapport du président : faits saillants de l'année 2022.

Le président donne quelques informations sur l'opération du Camp durant l'année 2022 au début de laquelle le Camp a réuni des organismes régionaux pour établir des liens et développer d'éventuelles collaborations. L'opération de la saison 2022 avait bénéficié de la direction de madame Mélanie Bélanger et avait été marquée de plusieurs mises à niveau. Le séjour de quelques campeurs avait dû être annulé en 2022 à cause d'un manque de moniteurs et monitrices. 85 campeurs avaient été accueillis. En 2022, le Camp a vendu le site Jean-Luc Chouinard où se trouvait notamment la Maison des Jésuites.

Le président s'attarde davantage à la dernière saison qui a accueilli 77 campeurs avec une quinzaine d'employés, mais sans personne comme directrice ou directeur. L'année 2023 marque le cinquantième anniversaire du Camp qui s'est 'doté d'un slogan : « Bienveillant depuis 1973 ». La piscine a pu accueillir de nouveau des baigneurs et, pour la première fois, a été ouverte au public en général. Plusieurs travaux ont été réalisés dont la réfection intérieure du dortoir des monitrices.

5. Dépôt des États financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les États financiers de 2022 du Camp, audités par la firme Mallette, sont présentés par le secrétaire-trésorier.

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de recevoir les États financiers du Camp de Rivière-Ouelle Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

6. Nomination de l'expert-comptable ou de l'auditeur pour l'exercice en cours et autorisation aux administrateurs de convenir de sa rémunération.

Le secrétaire-trésorier donne brièvement les différences qui existent entre un audit et une mission d'examen pouvant être confiés à une firme comptable et les exigences du ministère de l'Éducation qui s'appliquent au Camp en tant qu'organisme subventionné. Entre autres, un audit représente des honoraires minimums de 6 400\$, et une mission d'examen, 4 000\$ minimum.

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que l'assemblée des membres :

- a) nomme la firme comptable Mallette de Rivière-du-Loup expert-comptable avec mission d'examen des États financiers du Camp de Rivière-Ouelle Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ; et
- b) autorise le conseil d'administration à convenir de sa rémunération.

7. Élections des administrateurs.

Comme tous les membres du conseil d'administration sont en élection cette année, Margot Lavoie accepte d'agir comme présidente et secrétaire d'élection. Elle rappelle que :

1) Les sièges sont actuellement occupés comme suit :

#1 Yves Hébert	#5 Yvan Thériault
#2 Andrée Rossignol	#6 Yvan Pelletier
#3 Clément Dubé	#7 Suzanne Raymond
#4 Marc Désilets	

2) Afin d'assurer la continuité des affaires de la corporation et conformément à l'article 4.6 des Règlements généraux du Camp, les sièges 1 et 2 seront en élection pour un terme d'un an, les sièges 3 et 4 pour un terme de deux (2) ans et les sièges 5 à 7 pour un terme de trois (3) ans.

La présidente d'élection ouvre les **misés en candidatures** :

➤ Au **siège numéro 1** (pour 1 an) :

Il est proposé par Ghislaine Lemieux, appuyé par Yvan Thériault que Clément Dubé soit mis en candidature au siège numéro 1.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Clément Dubé acceptant, il est proclamé élu au siège numéro 1 pour un terme d'un (1) an.

➤ Au **siège numéro 2** (pour 1 an) :

Il est proposé par Yvan Thériault, appuyé par Andrée Rossignol que Yves Hébert soit mis en candidature au siège numéro 2.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Yves Hébert acceptant, il est proclamé élu au siège numéro 2 pour un terme d'un (1) an.

➤ Au **siège numéro 3** (pour 2 ans) :

Il est proposé par Yvan Pelletier, appuyé par Suzanne Raymond qu'Andrée Rossignol soit mise en candidature au siège numéro 3.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Andrée Rossignol acceptant, elle est proclamée élue au siège numéro 3 pour un terme de deux (2) ans.

➤ Au **siège numéro 4** (pour 2 ans) :

Il est proposé par André Rossignol, appuyé par Yvan Pelletier que Suzanne Raymond soit mise en candidature au siège numéro 4.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Suzanne Raymond acceptant, elle est proclamée élue au siège numéro 4 pour un terme de deux (2) ans.

➤ Au **siège numéro 5** (pour 3 ans) :

Il est proposé par Suzanne Raymond, appuyé par Jonathan Lagacé que Marc Désilets soit mis en candidature au siège numéro 5.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Marc Désilets acceptant, il est proclamé élu au siège numéro 5 pour un terme de trois (3) ans.

➤ Au **siège numéro 6** (pour 3 ans) :

Il est proposé par Yvan Pelletier, appuyé par Myriam Pelletier que Yvan Thériault soit mis en candidature au siège numéro 6.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Yvan Thériault acceptant, il est proclamé élu au siège numéro 6 pour un terme de trois (3) ans.

➤ Au **siège numéro 7** (pour 3 ans) :

Il est proposé par Marc Désilets, appuyé par Andrée Rossignol que Yvan Pelletier soit mis en candidature au siège numéro 7.

Aucune autre mise en candidature n'étant faite, et Yvan Pelletier acceptant, il est proclamé élu au siège numéro 7 pour un terme de trois (3) ans.

Clôture :

Puisque tous les postes sont comblés, la présidente et secrétaire d'élection déclare close cette élection.

Margot Lavoie

8. Période de questions.

Le président s'informe auprès des personnes présentes si elles ont des questions sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est soulevée.

9. Levée de l'assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h00.

Yvan Thériault
Secrétaire-trésorier

Yvan Pelletier
Président